

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Dès l'obtention du visa par la Ligue Bretagne Pays de Loire
Ouverture des engagements :Dès la parution du Règlement
Clôture des engagements :Lundi 25 Août 2025
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 06 Septembre au Restaurant « Le 140 » à Beaulieu sous la Roche
Dates et heures des reconnaissances :Samedi 06 Septembre de 09 h00 à 12 h30 et de 14 h00 à 18 h00
Vérifications administratives le : Samedi 06 Septembre 2025 de 14 h30 à 18h00
Lieu :Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Vérifications techniques le :Samedi 06 Septembre 2025 de 15 h00 à 19 h00
Lieu :Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 06 Septembre 2025 à 14 h30
Lieu :Parking de la Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
1ère réunion des Commissaires Sportifs le :Samedi 06 Septembre 2025 à 17 h30
Lieu :Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Publication des équipages admis au départ le :Samedi 06 Septembre 2025 à 20 h00
Lieu :Tableau d'Affichage – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 06 Septembre 2025 à 20 h00
Lieu :Tableau d'Affichage – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche.
Briefing des pilotes :..... Ecrit, remis aux pilotes aux vérifications administratives contre émargement
Vérification finale le :Dimanche 07 Septembre 2025
Lieu :Garage BESSON Route d'Aizenay à Beaulieu sous la Roche
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :.....Dimanche 07 Septembre 2025, au plus tard 30 minutes après
l'arrivée du dernier concurrent.
Lieu :Tableau d'affichage – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Remise des prix le :Dimanche 07 Septembre 2025 – 1 h15 après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu :Parking Salle Omnisports – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO VALLEE DE LA VIE organise le 06 et 07 septembre 2025 le 13 ème RALLYE DES COTES DE LUMIERE en qualité d'organisateur administratif avec le concours du CLUB VENDEE F1 en qualité d'Organisateur Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 03 Juin 2025 sous le numéro R37 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 437 en date du 03 Juin 2025.

Comité d'Organisation

Président : Jean-Marc RABAUD Tél : 07 82 59 03 23

Membres : Tous les adhérents du Club Vendée F1

Secrétariat du Rallye, Adresse : BP1 – 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE Valérie ROBIN

Téléphone : 06 30 13 05 98

Mail : engagementrallyecdl@outlook.fr

Site internet : <http://rallyecotedelumiere.wix.com/cvf1>

Permanence du Rallye : Pendant la durée du Rallye

Lieu, date, horaire : Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu Sous la Roche du Samedi 14 h30 au Dimanche à 18 h00.

Organisateur technique

Nom : CLUB VENDEE F1

Adresse : BP1 – 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Directeur de Course

Directeur de Course-Adjoint

Directeur de Course-Adjoint

Directeur de Course-Adjoint délégué aux ES

Directeur de Course-Adjoint délégué aux ES

Adjoints à la Direction de course délégués aux ES

Directeur de course voiture tricolore

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Classement

Chargés des relations avec les concurrents

Chronométreurs

M. SCHUBLER Pierre.....Licence n° 1202/27374
M. COULON Thierry.....Licence n°1201/4777
M. BLUTEAU Daniel.....Licence n°1110/2974
M. FAUVEL Serge..... Licence n°1507/2517
M. PERRIER Jean-Christophe.. Licence n°1507/4884
M. PAGE Jean-Luc.....Licence n°1507/4727
M. MINEUR Jean-Louis..... Licence n°1209/29169
M. MERLIOT Gilles..... Licence n°1202/13096
M. COUSIN Guillaume..... Licence n°1210/206258
M. BELY Jean Licence n° 1202/145422
M. GIANOLIO Gabriel..... Licence n°1202/7760
M. GAUTHIER Eric..... Licence n°1015/196863
M. PICARD Nicolas..... Licence n°1202/227955
M. VALOT Hugues..... Licence n°1207/45584
M. MONTFORT Stéphane.....Licence n°1205/38611
M. PECHON Jean-Jacques..... Licence n°1201/2527
Mme MARTINEAU Marine..Licence n°1210/210441
M. CHARON Patrick..... Licence n°1209/42548
Mme GUION-MERLIOT Maryse..... Licence n°12140
Mme SERVOIN Corinne.....Licence 1210/48875
Mme GAUDET Ghislaine..... Licence n° 1205/4210
Mme RUBAULT Jacqueline.Licence n° 1004/220581
M. RUBAULT Bernard..... Licence n° 1004/220582

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Côtes de Lumière compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 : coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire 2025
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest des Rallyes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des Côtes de Lumière doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 25 Août 2025 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (250 x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu au Road-Book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Côtes de Lumière représente un parcours de 108.700 kms.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.950 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7	La Richardière.....	6.500 Kms
ES 2/4/6	Le Vieux Plessis	4.650 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1^{ère} section. L'ordre des départs de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} section sera, si possible, établi en fonction du classement à l'issue de l'ES1 de la première section.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 06 Septembre 2025 de 9 h00 à 12 h30 et de 14 h00 à 18 h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura pas de remise de prix en espèces.

Un lot sera distribué à tous les partants.

Un podium sera organisé le Dimanche 07 Septembre 2025

– 1 h15 après l'arrivée du dernier concurrent, parking de la Salle Omnisports – Route de Venansault
à Beaulieu Sous la Roche.

13 ème RALLYE DES CÔTES de LUMIERE 07 Septembre 2025						
1° Etape - Section 1		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti	80
CH 0 Parc Fermé		07:35	07:45	07:50		08:00 09:19
CH 0A	1,410	08:00	08:10	08:15	00:25	08:25 09:44
CH 1 La Richardière	7,670	08:15	08:25	08:30	00:15	08:40 09:59
Départ ES 1	0,100	08:18	08:28	08:33	00:03	08:43 10:02
CH 2 Le Vieux Plessis	10,990	08:38	08:48	08:53	00:20	09:03 10:22
Départ ES 2	0,100	08:41	08:51	08:56	00:03	09:06 10:25
CH 2A Ent. Regr	9,850	08:59	09:09	09:14	00:18	09:24 10:43
Regroupement : 01:20						
1° Etape - Section 2		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti	80
CH 2B Sort. Regr		10:19	10:29	10:34		10:44 12:03
CH 2C Sort. Assist.	1,410	10:44	10:54	10:59	00:25	11:09 12:28
CH 3 La Richardière	7,670	10:59	11:09	11:14	00:15	11:24 12:43
Départ ES 3	0,100	11:02	11:12	11:17	00:03	11:27 12:46
CH 4 Le Vieux Plessis	10,990	11:22	11:32	11:37	00:20	11:47 13:06
Départ ES 4	0,100	11:25	11:35	11:40	00:03	11:50 13:09
CH 4A Ent. Regr	9,850	11:43	11:53	11:58	00:18	12:08 13:27
Regroupement : 00:55						
1° Etape - Section 3		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti	80
CH 4B Sort. Regr		12:38	12:48	12:53		13:03 14:22
CH 4C Sort. Assist.	1,410	13:03	13:13	13:18	00:25	13:28 14:47
CH 5 La Richardière	7,670	13:18	13:28	13:33	00:15	13:43 15:02
Départ ES 5	0,100	13:21	13:31	13:36	00:03	13:46 15:05
CH 6 Le Vieux Plessis	10,990	13:41	13:51	13:56	00:20	14:06 15:25
Départ ES 6	0,100	13:44	13:54	13:59	00:03	14:09 15:28
CH 6A Ent. Regr	9,850	14:02	14:12	14:17	00:18	14:27 15:46
Regroupement : 00:55						
1° Etape - Section 4		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti	80
CH 6B Sort. Regr		14:57	15:07	15:12		15:22 16:41
CH 6C Sort. Assist.	1,410	15:22	15:32	15:37	00:25	15:47 17:06
CH 7 La Richardière	7,670	15:37	15:47	15:52	00:15	16:02 17:21
Départ ES 7	0,100	15:40	15:50	15:55	00:03	16:05 17:24
CH 7A Ent. Parc Fermé	9,160	15:55	16:05	16:10	00:15	16:20 17:39